

les Crous

Futurs étudiants, une bourse, un logement : c'est maintenant, n'attendez pas !



> Faites votre demande
du **22 janvier au 31 mai 2018**

sur etudiant.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DEMANDE DE **BOURSE** ET DE **LOGEMENT** POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018/2019



À partir du 22 JANVIER 2018 **Inscription préalable sur Parcoursup**

Vous devez d'abord vous inscrire sur **Parcoursup**. Votre compte **MesServices.etudiant.gouv.fr** sera ensuite créé automatiquement. Vous recevrez un mail qui notifie la création de votre compte et qui vous permettra de vous identifier pour faire vos demandes de bourse et/ou logement.

Saisie du Dossier social étudiant

Connectez-vous sur **etudiant.gouv.fr**. Identifiez-vous et accédez à la demande de bourse et/ou logement. Saisissez en ligne les données fiscales de votre famille figurant sur l'avis fiscal 2017 (revenus 2016).



SOUS 48 HEURES **Réception de votre Dossier social étudiant**

À la fin de votre saisie, un e-mail de confirmation vous est envoyé. Le Dossier social étudiant vous est transmis ensuite par e-mail.



SOUS 8 JOURS **Renvoi du Dossier social étudiant**

Vérifiez, modifiez, et complétez votre Dossier social étudiant. Imprimez-le et retournez-le dûment signé avec la totalité des pièces justificatives demandées.



Étude et décision d'attribution

Les réponses pour les demandes de bourse et/ou de logement vous sont envoyées par e-mail et sont aussi consultables sur **messervices.etudiant.gouv.fr**